

DATE	CLIENT	PAGE
31/07/2025	013050	Page 1 / 1

V/Référence

Les Fins Gourmets

80 RUE DES ALISIERS

46260 LIMOGNES EN QUERCY

REFERENCE

DESIGNATION

QTE

P.U. HT

REM %

MONTANT HT

TVA

NF203

Duplicata 1 du 06/10/2025 09:56:07 par MARLENE,

Bon de livraison client : BL001683 : : 10/07/25

Commande client : CC001039 :

SEL FIN SECHE LA BALEINE SAC 25KG / KG

POIVRE NOIR CONCASSE G TV MARKLAND 1.20-2.5 Sachet 1 KG

100

0,41

18,13

40,87

453,23

5,50%

5,50%

L26POINC5

/ KG

LCR-A à 30 jours fin de mois

CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES
FR76 1120 6000 1400 0214 2206 010
AGRIFRPP812

CONDITIONS DE REGLEMENT

N°	MONTANT	MODE	ECHÉANCE
1	521,28	LCR-A	31/08/25

BASES HT	% TVA	MT TVA
3	5,50%	27,18

494,10	TOTAL H.T.
0,15	Dont remise HT
27,18	TOTAL TVA
521,28	TOTAL TTC
0,00	

NET A PAYER : 521,28 EUR

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix,

en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou

les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de SO.CO.BO.CA

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.